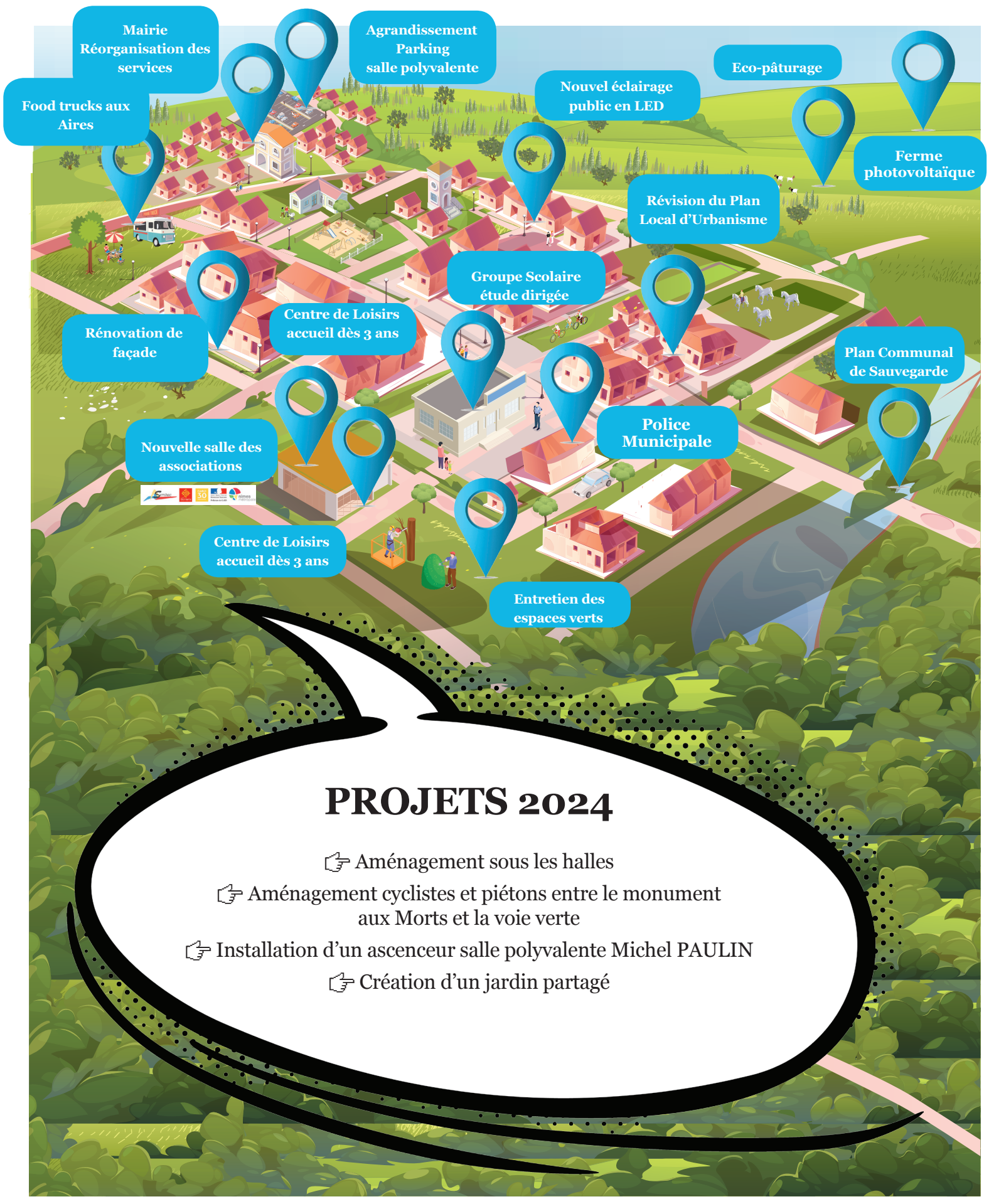
LE JOURNAL DES SERNHACOIS

LOU PITCHOT GAL

ANNUEL | 2024 | EDITION 4 | **Sernhac**

A LA UNE

Bilan des projets réalisés et projets à venir...





n°4 LOGO COQ LPG
Voir jeu concours P8

Logo : Marie GUIBERT DEBSKI DERESMES

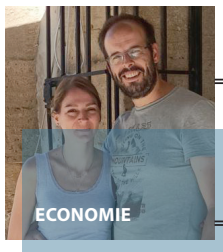
Sernhac

25 rue des Bourgades
30210 SERNHAC

04 30 06 52 30

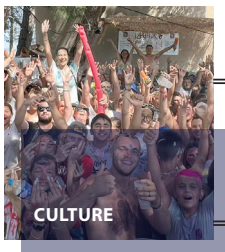
secretariat@mairie-sernhac.fr
www.mairie-sernhac.fr


CITOYENNETÉ
Le bénévole


ECONOMIE
Nos commerces



SERVICES
L'agglo et Sernhac


CULTURE
Les festivités de l'année

Les quatre mousquetaires de l'élevage Dombry

ECOLOGIE

Vous connaissiez Athos, Portos, Aramis et Dartagnan.....nous vous présentons Réglisse, Josie, Clochette et Mamie . Nos chèvres Sernhacoises ont pris possession de leur nouveau terrain de jeu dans la garrigue. Leur mission, qu'elles ont acceptée et ont à cœur de mener à bien, est d'aider au débroussaillement des parcelles jouxtant les habitations. Ainsi, elles rendront l'obligation qui échoie aux Sernhacois concernés moins pénible et moins coûteuse.

Nos alliées à quatre pattes sont affectueuses et gourmandes. Si vous voulez les rencontrer, venez vous promener dans le chemin des Bartavelles et, au bout du chemin laissez-vous guider par le tintement de Clochette et le bêlement de Réglisse. Elles viendront à votre rencontre quémander quelques quartiers de pommes ou de carottes dont elles sont friandes.

Notre cheptel, mis à disposition par la mairie, peut devenir un allier précieux pour autant que vous aurez quelques moments à lui consacrer. L'installation de la clôture électrique et de l'abreuvoir, matériel également fournis, est rapide et facile.

Après cette première période test, si vous souhaitez troquer vos machines bruyantes et polluantes contre un modèle silencieux et écolo vous n'aurez qu'à vous rendre en mairie pour « emprunter » nos caprins ruminants.



Clochette et Mamie



Josie



Réglisse



Dix bons mots ou pas pour commencer l'année

DES MOTS ET DES HUMEURS

Harcèlement scolaire : non l'école ne harcèle pas les enfants, si ce n'est pour les faire travailler. On devrait dire harcèlement à l'école.

Être pro « quelque chose » comme on l'entend souvent dans les médias sous entend que je suis en défaveur d'une autre chose et donc que je prends parti.
Ainsi, je ne peux pas être pro PSG et pro OM.

Absentéisme au travail : signifie que les salariés et les fonctionnaires mettent tout en œuvre pour ne pas venir travailler ! Ne devrait-on pas parler d'absences au travail ?

Moins pire :
si c'est « moins pire » quelque part ça doit être « plus mieux » ailleurs !

Déjouer :
Non messieurs les journalistes sportifs, une équipe ne déjoue pas, elle perd par sa faute, ne parvient pas à déjouer la tactique de l'adversaire mais jamais elle ne déjoue. Pas plus d'ailleurs qu'un joueur « échappe » le ballon ! Mais ça, on le laisse à nos amis du sud-ouest, c'est devenu un particularisme qui nous manquerait dans certains commentaires.

Ensauvagement :
si seulement les sauvages avaient quelque chose à voir avec la délinquance nous aurions au moins une solution !

Violences policières :
ou forces de l'ordre ?

Ambiancer :
j'ambiance, tu ambiances, il ambiance, j'eusse aimé que vous ambiançassiez cette soirée ! Pas facile tout de même !

Burn out :
vous voulez dire surmenage ?

Fraternité :
et pourquoi pas ? Toute l'équipe du LPG vous souhaite une bonne et heureuse année !

PS : *« Pour bien penser, il faut déjà mettre les bons mots sur les bonnes choses »*.*

**Laos Tzemm, philosophe sernhacois*





Impôt c'est trop !

ECONOMIE

Comme disait (presque) la chanson, mais voilà il y a des mélodies qui ne sont pas douces à entendre, qui font mal aux oreilles des mairies, tant elles sonnent « faux », chantées par des gouvernants ici ou là.

Non, la taxe foncière n'a pas augmenté de 7.1% et cette augmentation n'est pas le fait des communes.

Pour battre correctement la mesure, il suffit de retourner notre avis d'imposition.



Augmention par l'Etat prévue pour l'année 2024 : 3,8 %

L'augmentation « automatique » n'est pas décidée par le conseil municipal.

C'est la volonté de l'état et elle porte sur la valeur locative de votre bien et non sur le taux de la taxe. Pour faire simple, la valeur locative représente le loyer que vous percevriez si votre bien était loué.

Bien sûr, le conseil municipal a le pouvoir d'aller au-delà de l'augmentation de 7.1%. Ce n'est pourtant pas le cas de Sernhac.

Il fallait que ce soit dit, ad libitum !



Le bénévole !

CITOYENNETÉ

Lou Pitchot Gal voudrait attirer votre attention aujourd'hui sur une espèce rare donc chère : le bénévole.



Chère non pas financièrement puisqu'il est bénévole ! Chère parce qu'il est rare euh ... vous nous suivez ? Non ? Normal nous non plus !

Tentons d'y voir plus clair !

Il est cher donc il a un prix ou plutôt il n'a pas de prix puisqu'il est bénévole, alors quel est ce prix qui n'a pas de prix ????

Facile,

Il donne de manière désintéressée, il agit sans attendre en retour et ça, ça n'a pas de prix, c'est inestimable !

Il est donc difficile à débusquer l'animal, vous pouvez être a l'affût, à l'approche, il ne passe pas souvent le gué.

Alors lorsque comme par miracle, il vient de lui-même à nous, nous en prenons soin, nous le chérissons, nous l'adorons, nous le remercions.

Sans les bénévoles, Sernhac n'aurait pas de bibliothèque, ni de centre communal d'action social, ni d'aide au devoir, ni de transport pour les aînés, ni de stérilisations des chats errants !

Mutuelle santé communale

Centre Communal d'Action Sociale

MUTEO :
Permanence tous les 2ème mardi de chaque mois l'après-midi.
Tél : 06 80 02 60 24
Référente Mme GUIGUES Magali

MA SANTE FACILE :
Le jeudi après-midi 1 fois par mois.
Tél : 06 67 66 04 21
Référent : M. BELMONTE Lionel

LPG

Des anges à Sernhac ? Bon anniversaire !

VIE QUOTIDIENNE

Cela pourrait faire penser à notre émission de téléréalité préférée, mais la télé, même de « réalité », demeure de la fiction parfois bien mauvaise.
Nos anges à nous sont bien réels, et **bien dorés,** bons comme la viennoiserie et le pain qu'ils nous servent ou nous livrent quotidiennement depuis 11 ANS ! Ce n'est clairement plus de la fiction mais une émission qui dure et qui ravit nos papilles « en vrai » !



Un véritable succès donc, construit évidemment sur le savoir-faire de la pâtissière, mais aussi sur l'épicerie et le « snaking » qui rendent le service qu'on attend, sur le petit café du matin qui met tout le monde de bonne humeur.

Et, c'est bien de ça dont il s'agit le plus, Noémie et Vincent grâce à leurs compétences complémentaires, grâce à leur amour du village ont su faire de ce lieu une institution où ils aiment retrouver leurs clients qui le leurs rendent bien.
Donc, une fois n'est pas coutume, c'est à notre tour de souhaiter un « joyeux anniversaire » à nos « Anges Dorés » !!

20 ans déjà !

VIE QUOTIDIENNE

Vingt ans déjà nous dit Cristelle, au détour d'une coupe de cheveux dans son salon, et je n'ai rien vu passer !
Pourtant, bien des balayages, des tifs hirsutes, des permanentes, des calvities naissantes et des sauvetages désespérés sont passés entre ses mains mais aussi, et c'est pour ça que le temps a passé vite, entre sa bonne humeur et son rire inoubliable.

Cristelle coiffe Sernhac depuis septembre 2003, les anciens qu'elle accompagne toujours en dehors de son salon peuvent en témoigner, les jeunes aussi et maintenant leurs enfants !



Les 20 ans du salon à la salle Michel PAULIN

Nous ne parlerons pas des nombreux apprentis qu'elle a formés et des stagiaires qu'elle a reçus !

Que Saint-Louis, le patron des coiffeurs, veille encore longtemps sur Cristelle et son salon.

Au U on trouve !

VIE QUOTIDIENNE

Nous dit gentiment Mme Parriaux, la gérante, au détour d'une allée que nous empruntons pour faire nos courses !

Comme dans tout bon magasin de village la conversation s'engage, notre hôte ajoute :
«Vous comprenez, ce U n'est pas un magasin parmi d'autres, il doit devenir celui de Sernhac, c'est notre souci constant depuis l'ouverture. » ... « Enraciner un commerce dans son village ne se décrète pas il faut agir en ce sens, alors au U on trouve, les produits et une équipe ! »

« Ça a l'air de marcher depuis le mois d'avril »

« On fait tout pour cela, nous développons notre offre de produits en multipliant les références dont chacun a besoin, nous suivons les saisons et nous fixons au mieux les prix attendus par le client » ... « et puis surtout, il y a l'équipe, elle partage notre souci, d'autant plus que les filles, ***Christelle, Chantal, Melinda, et Lola*** *sont toutes de Sernhac, elles travaillent à plein temps depuis l'ouverture, c'est ma plus grande fierté, l'état d'esprit du magasin de village est là. »*

On lance la petite taquinerie d'usage « et si on ne trouve pas ? »
« Appelez-nous, nous trouverons pour vous avec plaisir, et n'oubliez pas que nous livrons et que si vous tapez « achat utile » vous ferez vos courses en « Drive ».

Et voilà un bon moment de tous les jours, dans des rayons « humains », où on rencontre des gens avec qui on parle et où on est accueilli gentiment à la caisse. C'est aussi ça la vie d'un village et c'est bien agréable.



Chantal, Mélinda, Aline, Christelle, Lola

Les règles de brûlage des végétaux pour les agriculteurs et les personnes situées en OLD*

SÉCURITÉ



-Prévenir les pompiers la veille ou le matin même de l'opération.

- Assurer une surveillance constante et directe du feu, ne pas quitter la zone avant extinction complète du ou des foyers.

- Effectuer la mise à feu par temps calme (vitesse de vent inférieur à 20km/h).

- Disposer à proximité immédiate d'un moyen d'alerte (téléphone ...) et d'une réserve d'eau avec un dispositif de pulvérisation.

- Procéder à l'incinération entre l'heure légale de lever du soleil et 16 heures, l'extinction totale devant avoir lieu au plus tard à 16 heures.

- Être en possession du récépissé de la déclaration d'incinération délivré en mairie datant de moins de 03 mois (concerne essentiellement les agriculteurs).

* Obligation Légale de Débroussaillage

Docteur or not docteur ?

VIE QUOTIDIENNE

Notre bon docteur BOURSET a pris sa retraite et nous allons le regretter.

Bien sûr, il avait son style, mais qui faisait les visites à domicile à pieds tous les matins, pour les personnes ne pouvant se déplacer ?

Bien sûr, il fallait patienter dans la salle d'attente, mais qui peut dire ne pas avoir reçu après, les soins et l'écoute nécessaires à une «vraie » consultation ?
Le temps des médecins à l'ancienne est révolu...
Quoi qu'il en soit, Sernhac est en discussion avec des généralistes, des infirmières, un kinésythérapeute et une psychologue. ils installeraient leur activité dans notre commune au sein d'une structure médicale.

Nous vous tiendrons informés de l'avancée de ce projet.

LPG

ECONOMIE | SECURITÉ | CULTURE | FINANCES | ECOLOGIE

L'agglo et Sernhac

SERVICES DE L'AGGLO

Appartenir à « l'agglo » (Nîmes Métropole) permet à Sernhac de bénéficier de différents services et aides. En voici quelques exemples :

TRAITEMENT DES DECHETS
Le site de compostage partagé inauguré en décembre 2023 est ouvert « parking des aires »
Des « lombri-composteurs » individuels seront mis à disposition des usagers dans le courant du premier semestre 2024.
En dehors de l'été, à partir du 1er septembre 2024, les ordures ménagères résiduelles seront ramassées une fois dans la semaine.
Une collecte des encombrants sera effectuée le premier mardi de chaque mois dès 2024 et dans la limite de deux encombrants.

EAU ET ASSAINISSEMENT
L'entretien du réseau d'assainissement, du réseau d'eau et du réseau pluvial du lotissement du clos d'Agathe est aujourd'hui la compétence de Nîmes métropole.
Le réseau pluvial a été rénové chemin des Bartavelles et chemin de l'Aqueduc.

TRANSPORTS
Nîmes Métropole assure le transport en commun selon les destinations et horaires de son service Tango.

FINANCEMENTS
En 2023 Nîmes métropole a aidé Sernhac dans différentes réalisations :
- Le remplacement d'une caméra de surveillance.
- La mise en place d'un monte-charge dans la salle Michel Paulin.
- La rénovation de l'éclairage public en LED.
- Une subvention à la construction de la salle des associations.

FESTIVITES
L'agglo a assuré la promotion des traditions taurines en organisant le 14 juillet un concours d'abrivado et le 15 août une tienta pédagogique.

Site de compostage partagé
Situé, chemin des Aires, il permettra d'accueillir vos déchets alimentaires afin de les valoriser.

Obligation du tri à la source des biodéchets en janvier 2024 !

La réglementation impose le tri à la source des biodéchets dès janvier 2024. L'objectif est de pouvoir valoriser localement les déchets alimentaires et de réduire de 30% les ordures ménagères incinérées.

Pour cela, la commune a choisi d'installer, en partenariat avec Nîmes Métropole, un premier site de compostage partagé, rue des Aires. Cette solution de tri sera complétée par une campagne de distribution de composteurs et de lombricomposteurs GRATUITS courant 2024 (programmation à venir).

Le fonctionnement du site est simple. Vous trouverez trois bacs :

- Un bac d'apport dans lequel, vous déposez vos déchets alimentaires.

- Un bac de broyat qui contient de la matière sèche. A chaque apport de déchets alimentaires, il vous faudra les soupoudrer de broyat pour favoriser la bonne dégradation de la matière.

- Un bac de maturation, fermé, qui permet d'affiner le compost en vue de sa distribution.

Des référents de site, formés et accompagnés par Nîmes Métropole, auront pour mission d'assurer le bon fonctionnement du site. Vous serez informés lorsque le compost sera mûr pour que vous puissiez en récupérer.





FIAT LUX

AMÉNAGEMENT

Que la lumière soit ! Oui mais en led ! Sans prétendre concurrencer Dieu Sernhac à moderniser la vieille technique de l'ancien testament qui consistait à éclairer le monde.

La commune a converti son éclairage public aux diodes électroluminescentes que vous admirerez au coin de votre rue ou de votre maison.

Moins chère, plus performante donc plus économique et écologique la LED permet à Sernhac de contenir sa facture d'électricité qui comme vous avez pu le constater chez vous a flambé.

Rien d'ailleurs sur la hausse des prix dans Le livre Saint, cela sera à nous de trouver une solution ! Dieu ne peut quand même pas tout faire...



JARDIN PARTAGÉ

AMÉNAGEMENT

Bientôt, la commune créera un jardin partagé !

Un jardin partagé, c'est quoi ?
Un jardin partagé, c'est un jardin mis à disposition des habitants qui le cultivent et partagent les récoltes.

C'est un écrin de verdure convivial qui permet aux habitants de tous âges et de tous horizons de se rencontrer, d'échanger et de se ressourcer.

C'est pour qui ?
Que vous soyez un jardinier débutant, amateur ou confirmé, tous les volontaires sont les bienvenus !

Vous pourrez y partager vos connaissances et vos savoir-faire, contribuer à l'entretien du jardin et bénéficier d'une partie des récoltes.

Si vous êtes intéressés par ce projet, merci de contacter la mairie.

Pierre après pierre...

AMÉNAGEMENT

Le village retrouve ses soutènements qui préservent ses terres et lui rendent sa beauté d'antan. Le mur, réalisé en pierres sèches par un chantier d'insertion sous la responsabilité du syndicat mixte des gorges du gardon, au bord du chemin départemental 205, vous donnera à voir un bel exemple de cette beauté revenue. Les projets de reconstruction ne manquent pas et ne font que commencer ! Laborieux parfois ..... Ainsi, pierre après pierre toujours, mais cette fois de celles « du pont du Gard », le village se construit une salle des associations dotée d'un équipement des plus modernes, épousant l'architecture existante du marché couvert, d'esprit foncièrement écologique, mêlant aux pierres plaquage en fer et couvrant son toit de panneaux solaires.

La première pierre a été posée par Monsieur le Maire en présence des sénateurs M. Burgoa et M. Bouad, ainsi que des représentants des institutions qui ont participé au financement de cette réalisation le 07 Juillet 2023. Ajoutons que ces murs ne s'érigent pas seuls, sortant de terre comme par magie, d'autant plus quand l'inflation vient déstabiliser le budget prévu à leurs constructions. Il a fallu à Monsieur le maire faire obstinément le « siège » de la préfecture, afin que la participation financière de Sernhac à ce projet demeure proportionnellement la même dans un nouveau budget fatalement en hausse. Ainsi, le mur du chemin départemental a pu se monter définitivement et la salle des associations se construire, comme vous avez certainement pu le constater en vous rendant « au marché couvert ».



FINANCEMENT :
Région Occitanie : 98 113 € - Préfecture du Gard : 230 100 €
Conseil Départemental du Gard : 143 314 € - Nîmes Métropole : 125 918,58 €
Part communale : 218 623 €
MONTANT TOTAL DE L'OPERAPTION : 816 068 € - *Chantier pierre sèche : 16 800 €*

Repasser ses leçons : l'aide aux devoirs

EDUCATION

Depuis bien longtemps maintenant, l'éducation nationale cherche à mieux instruire nos enfants sans visiblement y parvenir, malgré les millions déboursés et l'inoculation systématique de la « réformite aigüe ».

Pourquoi ? Parce que c'est une institution qui a peur, peur de dire aux enfants, aux parents et à nous tous qu'il faut travailler et donc faire l'expérience de la contrainte. Il ne s'agit pourtant pas de l'expérience d'une contrainte qui rend esclave, mais de l'expérience d'une contrainte qui libère la pensée de nos enfants en leur apprenant à lire, écrire, compter et faire. Ces prérequis dans leur poche, tout est possible !

Comment avoir oublié un tel principe fondateur de nos sociétés modernes et civilisées ?

En tout cas, si l'éducation nationale l'a oublié, Sernhac non ! Vous pouvez compter sur les professeurs du groupe scolaire qui font plus que « le travail » malgré les tempêtes. Vous pouvez aussi compter sur la commune qui finance l'étude après l'école où chaque élève peut faire ses leçons accompagné par un professeur. Vous pouvez compter sur des parents d'élèves investis dans leur école.

Mais, vous pouvez aussi compter sur quelqu'un d'autre ! Qui donc nous direz-vous ? LE BENEVOLE ! Lui, sait à quel point repasser ses leçons est important. Dans notre commune nous avons une équipe de choc qui y pourvoit, constituée de cinq missionnaires, qui anime maintenant depuis plus de deux ans « l'aide aux devoirs » pour les « collégiens » de Sernhac qui éprouveraient des difficultés dans leurs apprentissages.

Que croyez-vous qu'ils font tous les jeudis soir et que l'éducation nationale a oublié ? Ils apprennent à nos enfants l'organisation, les règles de vie en communauté, à tenir leur humeur, à persévérer, à faire des efforts, bref, le goût de la contrainte maîtrisée et dépassée, sans même, nous disait Jesabel, une « historique » de la bande, qu'ils s'en rendent compte. Ils ne se sentent pas à l'école nous dit-elle encore. Cela se fait, en faisant et refaisant, comme on apprend un tour de main guidé par un adulte qui donne la direction.

Merci en tout cas à Jesabel Arsac et Nadia Bertin qui sont les fondations de « l'aide aux devoirs »*, à Sophie Belvaux et à Jean-Pierre Troinao qui en sont les piliers et à Nancy Paganato qui vient consolider l'édifice et qui promet un bel avenir à cette aventure.

Et oui encore et toujours ces bénévoles...

**Pour rejoindre l'équipe de « l'aide aux devoirs » ou inscrire vos enfants, contactez le secrétariat de la mairie au 04 30 06 52 30 ou par mail secretariat@mairie-sernhac.fr*



Jean-Pierre, Jesabel, Nadia, Sophie

Hommage à Jean ROUQUETTE

MEMOIRE



Jean ROUQUETTE, c'était tout d'abord une présence, une stature qui s'imposait à tous, une sorte de monument sernhacois ! Toujours bonhomme, méditerranéen dans l'humour et l'humeur, un personnage bien réel que les gens du nord "fantasme" et nous envient certainement.

Affable, il n'était jamais avare de mots pour nous dire sa rencontre avec Paulette, sa femme, venue de Lozère cueillir les cerises à Sernhac comme cela se faisait dans le temps, il nous racontait aussi leur parcours de commerçant qui les avait éloignés du village, de corps mais jamais de cœur.

Il nous disait qu'il avait été prévôt de "danse provençale" et "farandole"

Et oui ! il nous contait avec joie la naissance de ses trois enfants, de ses cinq petits-enfants et de ses onze arrières petits-enfants, rien que ça ! La relève est assurée.

Malgré leurs obligations professionnelles, Jean et Paulette n'auront de cesse de revenir au village, pour les fins de semaine au "mas", mais surtout à la retraite, non pas pour "passer le temps" mais pour participer activement à la vie communale.

Alors, Jean sera président de la société de chasse durant dix ans, il fondera l'association l'Âge d'Or qui fait toujours la joie de nos aînés, il fera un mandat de conseiller municipal et sera même présent sur une liste électorale en mars 2020 !
Jean était donc bien sernhacois, né à Sernhac en avril 1933. Il nous a quittés le 19 février 2023. Il appartient maintenant au patrimoine immatériel du village. Nous pensons bien à sa famille.

Arrêt des comptes au 31/12/2022

FINANCES

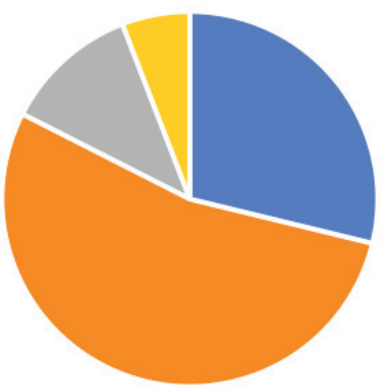
Excédent cumulé :
1 068 637.69 euros.

Evolution de la dette :
Au 01/01/2023 : 1 331 420.08

Nombre d'habitants au 01/01/2021 : 1809

Dette par habitants 735.99 euros

RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2022



Bien vacant sans maître

PUBLICATION

La commune a lancé une procédure de bien vacant et sans maître pour la parcelle cadastrée section D n°507 (les Aires) et la parcelle B n°725 afin de les reprendre.

Pour plus de renseignement, contacter le secretariat de la mairie au 04 30 06 52 30.

Pas de quartier ?

CITOYENNETÉ

Bien au contraire, Sernhac fait grâce à tous ses quartiers. La commune va à la rencontre des habitants pour prendre conscience de leurs problématiques et agir en conséquence. Il ne s'agit en aucun cas de réunions gratuites et inutiles. Le quartier de la bégude a ainsi exprimé le souhait lors d'une rencontre avec les élus, la gendarmerie, de ralentir la vitesse des voitures rue de la Bégude. Des travaux ont été réalisés afin d'implanter des cassis.

En 2024, nous irons à la rencontre de nouveaux quartiers.



Quartier de la Bégude

Insolite





Les travaux



Rénovation porte église







Reprise réseau pluvial et voirie chemin des Bartavelles

Buse Puits d'Agathe



Campagne bouchage de trou



Mur en pierres sèches



Eclairage LED



Installation rampe









Salle des associations



Terrain de boule lotissement les Jardins d'Agathe



Reprise voirie chemin de Blancard



Cassis chemin de la Bégude



Nettoyage derrière la cave

RECETTE

Carottes à la Ducarme

accompagnement cuisine minute

★☆☆☆ **Très facile**

Préparation : 15 min

Cuisson : 20 min

Ingrédients (2 personnes)

- 6 carottes
- 2 gousses d'ail
- Persil
- Huile d'olive

PRÉPARATION

1 - Dans un Wok faire revenir dans l'huile d'olive de l'ail et du persil sans les plaindre.

2 - Ajouter six carottes épluchées et tranchées finement..

3 - Balancer le wok dans les règles de l'art.

4 - Lorsque les carottes sont encore un peu croquantes, c'est prêt, l'illusion sera parfaite.

6 - Servez avec un Gallician.

LPG

ECONOMIE | SECURITÉ | CULTURE | FINANCES | ECOLOGIE

Les évènements


Vœux du maire


Galette des rois du CCAS


Loto du CCAS


Vide grenier



Commémoration


Journée citoyenne


Grand prix cycliste


Paëlla des aînés


Soirées food trucks



Fête du Graton Castillonnais


Fête des Ecoles


Chemin des Arts


Pose de la première la pierre des travaux salle associative


Concours d'abrivado Nîmes Métropole


Fête votive


Forum des associations


Ouverture coupe du monde de rugby


Jazz au groupe scolaire


A la découverte de la pêche


Goûter de la semaine bleue


Commémoration


Téléthon


Repas des aînés


Visite salle associative aux président(e)s des associations


Marché de Noël


Père Noël en calèche

Tous à vos agendas ! 2024

14/01
- Loto Ecole de Musique

21/01
- Loto de l'Age d'Or

26/01
- Loto de l'APEAES

17/02
- Journée taurine Comité des Fêtes

25/02
- Les après-midi jeux
Association le Temps du Jeu

25/02
- Action ramassage écocitoyen

10/03
- Loto du CCAS

16/03
- Soirée Saint Patrick SMS

19/03
- Commémoration

24/03
- Loto de l'Age d'Or

30/03
- Carnaval APE

20/04
- Les Pestacles de l'agglo

27/04
- Soirée Chic & Choc
Dance 'N Forme

08/05
- Commémoration

11/05
- Concert au Vallon

01/06
- Sernhac'Art

07/06
- Soirée food truck

09/06
- Elections européennes

14/06
- Fête des écoles

16/06
- Grand prix cycliste

21/06
- Food truck Fête de la musique

28/06
- Soirée food trucks

Directeur de publication : Gaël DUPRET
Rédaction : Commission communication.
Impression : IMPRIMERIE LAURENT - NIMES
Edition : N°4 Lou Pitchot Gal - Janvier 2024
Imprimé en 1000 exemplaires

ETAT CIVIL

NAISSANCES



- Elias THIEBAUX HERRERA, né le 23.01.2023
- Eden ORTEGA DOMINGUEZ, néé le 28.03.2023
- Eliott ARMAND, né le 18.04.2023
- Evan GUALANO, né le 01.05.2023
- Eléna PHILIPPE, née le 15.05.2023
- Anaïs MASSAL ORTEGA, née le 25.05.2023
- Tyler TRONC, né le 25.07.2023
- Manel DUMON né le 27.07.2023
- Marlon BONHOMME, né le 11.08.2023
- Léna PHILIPPE, née le 21.08.2023
- Elya CORNIL, née le 09.09.2023
- Kamil ALI AICHOUBA ZORODDU, né le 28.09.2023
- Adem BARNY, né le 03.10.2023
- Alenzo DENAULES, né le 28.10.2023
- Hugo ASSENAT, né le 17.11.2023
- Luna TORRECILLA, née le 20.11.2023
- Alba DARMIGNY, née le 07.12.2023

MARIAGES



- Alexandra GUERIT et Lilian MONGAILLARD, mariés le 06/05/2023
- Yasmina BERKANE et Mohamed KAYOU, mariés le 13/05/2023
- Delphine BOYER et Eric SINGLE, mariés le 18/05/2023
- Marie GUIBERT DEBSKI et Manuel DERESMES, mariés le 10/06/2023
- Charlotte ZERBONE et Benoit BRESSON, mariés le 17/06/2023
- Céline CHAMAND et Frédéric MICHEL, mariés le 24/06/2023
- Alice BRUNELLE et Charles COCUELLE, mariés le 21/07/2023
- Christine FONT et Fethi TRABELSI, mariés le 05/08/2023
- Doriane CHOFFAT et Patrick BERTRAND, mariés le 26/08/2023
- Sylvie KIECA et Alexandre COTTENCIN, mariés le 26/08/2023
- Jennifer BRANCHERIAU et David ALVAREZ, mariés le 23/09/2023
- Fabiana DA SILVA GUEDES et Louís PEREIRA NOGUEIRA, mariés le 07/10/2023
- Maryline KELLER et Aurélien ORJOLLET, mariés le 03/11/2023

DECES / TRANSCRIPTIONS



- Christopher MÉTAYER, décédé le 28/12/2022
- Ginette LAUSSEL veuve CAPON, décédée le 07/01/2023
- Andrée LION veuve VOULON, décédée le 12/01/2023
- Julien DELAUZUN, décédé le 15/02/2023
- Jean ROUQUETTE, décédé le 19/02/2023
- Rorberto TULLIO, décédé le 20/04/2023
- Louis NIEL, décédé le 02/05/2023
- Chantal BENEDETTI épouse BASTIDE, décédée le 02/05/2023
- Christine GUICHARD, décédée le 30/05/2023
- Jean-Jacques VIDAL, décédé le 26/06/2023
- Annick LOISEAU veuve PROLONG, décédée le 30/09/2023
- Gisèle LE HÉNAFF veuve CHATELET, décédée le 04/10/2023
- Georges HYLLA, décédée le 03/11/2023

Taxe de séjour communautaire

TOURISME

Depuis le premier janvier 2017, la communauté d'agglomération possède la compétence « Promotion touristique » sur son territoire à l'exception de la commune de Nîmes.

Forte de cette nouvelle compétence, Nîmes Métropole a souhaité développer une stratégie touristique globale sur son territoire.

Le plan d'action pour enrichir l'activité touristique du territoire communautaire passe par la valorisation des atouts majeurs tels que l'entretien d'une offre qualitative de randonnées pédestres et boucles cyclo touristiques doublée d'un programme d'animation spécifique, la valorisation et le développement de l'offre agrotouristique existante auprès des professionnels, la communication et la commercialisation de l'offre de tradition et de savoir-faire.

La promotion touristique du territoire communautaire passe également par le renforcement de la qualité d'accueil, notamment via les dessertes aériennes et la création d'une destination engagée et durable. Nîmes Métropole compte ainsi mettre en avant ses atouts spécifiques, ses produits du terroir, la richesse de ses paysages, les solutions d'hébergement disponibles tout en créant des animations susceptibles d'attirer de nombreux visiteurs.

Afin de constituer une source de financement propre au développement de ces actions par une contribution des personnes séjournant sur notre territoire, Nîmes Métropole a voté lors du conseil communautaire du 26 juin 2023, l'instauration d'une taxe de séjour au 1er janvier 2024. Conformément à la réglementation, le produit de cette taxe sera affecté en totalité aux financements des actions destinées à favoriser la fréquentation touristique ou/et aux dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques. Cette taxe sera réglée par les vacanciers à leurs hébergeurs. A compter du 01/01/2024, ces derniers la reverseront à Nîmes Métropole au lieu de la reverser à la commune.

DÉCLAREZ VOTRE ACTIVITÉ EN LIGNE SUR declaloc.fr

LPG, le format évolue

LPG cherche toujours à se rendre plus accessible aux sernhacois, à les informer plus vite sur la vie du village, à garder un lien plus constant. Quoi de mieux que les réseaux pour y parvenir ?

Ainsi, à partir de janvier 2024, un article ou deux paraîtront en ligne sur le site de la commune, l'application, Facebook et Instagram.

En fin d'année, pour les personnes ne pouvant se connecter, ces articles feront l'objet d'un « récap papier », comme le journal que vous êtes en train de lire, agrémenté des nouvelles du moment et autres carabistouilles.

Jeu concours "le petit coq"

Merci à Marie GUIBERT DEBSKI DERESMES d'avoir participé au concours du logo de notre journal.
Chers Sernhacois, c'est maintenant votre tour, tous à vos plumes et pinceaux !

Dessinez votre coq pour illustrer les futurs numéros de LPG. Un jury « impartial » choisira tous les semestres le coq vainqueur qui viendra orner fièrement la « UNE ». Les gagnants auront leur coq mis sous verre à la mairie. *Envoyez vos œuvres en mairie.*



De nouveaux Horaires à la Poste

A partir du 26 février 2024, les nouveaux horaires d'ouverture du bureau de Poste à Sernhac seront :
le Mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

LA POSTE

Collectes des encombrants 1er semestre 2024

Les collectes d'encombrants se dérouleront les premiers mardis de chaque mois sur RDV par Nîmes Métropole :
mardi 2-janv.
mardi 6-févr.
mardi 05-mars
mardi 2-avr.
mardi 7-mai
mardi 4-juin

nîmes métropole

Cette collecte gratuite se fait sur rendez-vous via MSD (monservicedechets.com) ou par téléphone au 0800 420 420 - Limitée à 2 encombrants.

VOTRE APPLI Sernhac DISPONIBLE SUR
Téléchargez sur l'App Store
DISPONIBLE SUR Google Play